

L'actu du jour

Dans les allées d'un cimetière pour... animaux !

Quand un animal de compagnie meurt, il existe plusieurs solutions : on peut par exemple l'emmener chez le vétérinaire, ou bien l'enterrer dans son jardin, sous certaines conditions. Mais on peut aussi le mettre dans un cimetière réservé aux animaux ! Il en existe une trentaine en France. *1jour1actu* en a visité un, près de Toulouse.



À Beaumont-sur-Lèze (Haute-Garonne), depuis 50 ans, existe un cimetière uniquement réservé aux animaux : près de 450 chiens, chats et autres animaux de compagnie y reposent. (© D. G.)

Bijou, Chicorée, Yuki, Titou, etc. Dans **ce cimetière de Beaumont-sur-Lèze**, près de Toulouse, dans le sud de la France, **des prénoms un peu étranges** sont gravés sur les pierres tombales. Normal : ici, aucun humain n'est enterré. Chacune de ces tombes appartient en fait à un... **animal de compagnie !**

Pourquoi en parle-t-on ?
 Parce que la France est le pays d'Europe où les habitants possèdent le plus d'animaux domestiques.



Comme dans un cimetière traditionnel, on trouve ici des fleurs, des portraits et des messages d'amour gravés sur des plaques. (© D. G.)

Au détour des allées, on découvre ainsi des photos, des jouets, des gamelles ou encore des colliers. Ils ont été déposés sur les tombes par les propriétaires des animaux, **en souvenir de leurs compagnons disparus.**

« Ce cimetière a été créé il y a 50 ans par Maurice Massonnier, **un habitant du village passionné d'animaux**, explique Michel Caboche, le président de l'association qui gère aujourd'hui le cimetière. Au début, il enterrait les animaux de ses amis ici, dans son jardin. Puis, d'année en année, de plus en plus d'animaux y ont été enterrés. Son jardin est devenu **l'unique cimetière animalier de la région.** Cet été, l'actrice française Brigitte Bardot, qui lutte pour la protection des animaux, en est même devenue la marraine ! »

Des tombes de chats, de chiens et... de boucs nains !



Des tombes de chiens, de chats... mais aussi de lapins, comme Play Boy, à qui ses maîtres ont offert cette pierre tombale. (D. G.)

Aujourd'hui, près de 450 compagnons à poil, dont **beaucoup de chiens et de chats**, reposent dans ce cimetière. Mais pas seulement : les tombes de Victor et de Tina, deux boucs nains, se situent près de celle de **Play Boy, le**

lapin. Puis, un peu plus haut, un emplacement est réservé aux canaris et tourterelles. « *Nous accueillons seulement les animaux de compagnie autorisés par la loi. Donc, ici, **pas de singes**, ou autres animaux exotiques* », explique Michel.

Des conditions à respecter pour enterrer les animaux chez soi

En France, il existe **une réglementation** quand un animal meurt. Par exemple, il est interdit par la loi de le jeter dans une poubelle, sous peine d'amende. La plupart des personnes qui font enterrer leur animal dans un cimetière, comme celui de Beaumont-sur-Lèze, **n'ont pas de jardin**. « *Mais chez soi, on a le droit d'enterrer un animal en pleine terre seulement s'il pèse moins de 40 kilos*, explique Michel. *Il faut que sa tombe soit **bien profonde** pour ne pas risquer qu'il soit déterré par d'autres animaux. Il faut aussi verser de la chaux vive dans le trou. Mais **pour des questions d'hygiène** et de transmission de maladies, il faut qu'il soit enterré à plus de 35 mètres des maisons et des points d'eau, comme les lacs et les rivières. En revanche, **pour les animaux plus gros**, comme les chevaux ou les vaches, il faut faire venir un service spécialisé, qui va les emporter.* »

Dakota Gizard

[Consulter cet article sur le site 1jour1actu.com](http://www.1jour1actu.com)